

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, EDUCATION / JEUNESSE COVID-19 : « IL EST
TEMPS QUE LE GOUVERNEMENT PRENNE DES
DÉCISIONS FORTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES », PATRICK SEPTIERS

1 DOCUMENT - Publié le 31 mars 2021

 Communiqué de presse - Covid-19 collèges - le 31/03/2021.pdf
PDF-687.95 Ko

 TÉLÉCHARGEMENT

Face à l'augmentation des cas covid-19, l'Education nationale et le Département de Seine-et-Marne ne parviennent plus à répondre à l'augmentation massive du nombre d'absences au sein des équipes dans les collèges du territoire. Les collèges devront se tourner vers le distanciel, afin de pallier les absences, si aucune mesure forte n'est prise par le gouvernement.

À l'heure actuelle, au moins 5 collèges seine-et-marnais ont été contraints de passer les cours en distanciel car les équipes de la Direction académique ne pouvaient être remplacées. Le Département, en charge des agents d'entretien dans les collèges, arrive également au bout de ses capacités de remplacement, face à l'augmentation massive du nombre d'absences.

« Depuis le début de la crise sanitaire, le Département s'efforce de remplacer à 100% les équipes dans les collèges dès le premier jour d'absence, afin d'assurer le bon déroulement de la vie scolaire. L'évolution des cas covid-19 dans les collèges est désormais fulgurante. Malgré tous les efforts menés, le Département n'est plus en capacité de répondre à l'évolution de la crise sanitaire dans les collèges, faute de remplaçants disponibles », déclare Patrick Septiers, président du Département de Seine-et-Marne.

« Il est temps que le gouvernement prenne des décisions fortes dans les établissements scolaires. Les demi-mesures ne sont pas suffisantes. Dans les collèges, le recours généralisé au distanciel semble être la solution la plus raisonnable », estime Patrick Septiers.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Département a en effet développé plusieurs dispositifs réactifs afin de remplacer tous les agents absents : le recours à l'intérim, la sollicitation d'associations d'insertion via Initiatives 77 pour mobiliser des personnels lorsque cela est nécessaire ou encore la création de 40 postes afin de mettre

en place une brigade d'agents contractuels mobiles. Le Département fait également appel à un prestataire de services externe pour les situations d'évictions complètes d'équipes d'entretien. En 2020, le Département a mobilisé plus de 3 millions d'euros pour assurer le remplacement des agents dans les collèges. Le budget prévisionnel pour 2021 est quant à lui, en hausse.

« Grâce à l'ensemble de ces mesures et à l'effort colossal que cela représente, aucun incident majeur n'a eu lieu dans l'ensemble des collèges seine-et-marnais et tous les remplacements ont pu être assurés jusqu'à présent », souligne Daisy Luczak, vice-présidente en charge des finances, de l'éducation et des collèges. « Les associations sollicitées ont en effet systématiquement fait preuve d'une grande réactivité pour répondre à l'urgence induite par chaque remplacement. »

Pour autant, l'organisation qui prévalait jusqu'alors se heurte désormais à une recrudescence massive du nombre de cas déclarés positifs et donc de cas contacts placés en isolement dans l'ensemble des collèges seine-et-marnais et à l'impossibilité des prestataires de la collectivité de pouvoir y répondre en conséquence.

En effet, les agences intérimaires ou encore les associations d'insertion ne disposent plus d'un nombre de personnels suffisant pour remplacer les agents départementaux et dès lors, pour assurer le bon fonctionnement des collèges.

Face à l'évolution de l'épidémie sur le territoire, le Département a épuisé aujourd'hui toutes ses ressources de remplacement déployées jusqu'à présent pour les agents des collèges. La collectivité se voit désormais contrainte de proposer à l'Education nationale, lorsque cela s'avère incontournable, la mise en place de cours en distanciel.

Contacts presse :

- Pauline Maingre – 06 72 84 70 49 – pauline.maingre@departement77.fr;
- Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr.